

## NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE

## COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group

Groupe Permanent

SGWM-435-54

13 Juillet 1954

## MEMORANDUM POUR LE GROUPE PERMANENT

O B J E T : Problèmes en instance

Références : a. IPT 190/D  
b. DSGM-79-54

- 1.- Le Groupe Permanent a exprimé le désir de discuter chaque mois, à sa première réunion l'état d'avancement des problèmes en instance placés dans la catégorie "A" (IPT 190/D). Le paragraphe suivant fait le point.

PROBLEMES DE LA CATEGORIE "A"

- 2.- Rapport du Comité Consultatif Provisoire du Transport Aérien.

S.G. 65 ne pouvait être accepté par les Etats-Unis; les nouvelles observations et directives américaines n'ont pas encore été reçues. Les directives françaises et anglaises ont été reçues mais comme elles sont maintenant presque vieilles de deux ans, les personnels français et anglais chargés des études peuvent trouver nécessaire de demander de nouvelles instructions à la lumière des directives américaines dès qu'elles seront parvenues.

Travail ultérieur nécessaire :

a. Il est nécessaire d'obtenir de nouvelles directives des Etats-Unis; celles-ci sont attendues à bref délai.

b. A la lumière de "a" déterminer si les français et les Anglais doivent demander de nouvelles directives.

c. Dans cette alternative il faut voir si S.G. 65 est à abandonner et tout le problème à reprendre à son début.

NOTE : Dans LOSTAN 771, l'JLGP rapporte que le Conseil, au cours de sa réunion du 26 Mai, a invité le Groupe Permanent à faire un rapport sur l'examen du problème du transport aérien civil et militaire en temps de guerre et sur les conclusions auxquelles il a abouti.

319.2/SG  
France Doc 1

3.- Service du courrier OTAN

Les Autorités américaines ont accepté que les anciennes dispositions concernant le courrier OTAN soient prorogées jusqu'au 15 Août 1954.

STAND 719 aux Commandements et aux organismes expose le détail des moyens qu'il est convenu de donner aux services du courrier et de la poste à partir du 15 Août 1954.

Travail ultérieur nécessaire :

a. STAND 719 demande que les Commandements et les organismes militaires OTAN financés par l'ensemble des nations soumettent immédiatement au Comité du Budget Militaire les budgets supplémentaires destinés à couvrir les dépenses occasionnées par n'importe lequel des moyens indiqués dans ce message,

b. L'Equipe Internationale de Planning prépare pour distribution, un annuaire des services postaux des Forces Armées Américaines et des destinataires autorisés de l'OTAN.

4.- Bureau Central de pose de mines

STAND 564 du 30 Septembre 1953 demande aux Commandements Suprêmes et au Comité de la Manche de pousser leurs plans d'utilisation offensive des mines pour les mettre en accord avec leurs demandes de mines et de personnel poseur de mines. En même temps, STAND 565 demande que les Ministères de la Défense Nationale rendent compte du nombre de mines préparées pour être affectées à une utilisation OTAN.

Toutes les réponses à ces messages ont été reçues avant le 1er de l'An, mais les plans soumis par les commandements n'étaient qu'esquissés à titre provisoire; le plan de pose de mines dans la Baltique était très incomplet.

L'Equipe Internationale de Planning, pourtant, avait la possibilité de comparer les besoins étudiés aux ressources disponibles et d'obtenir une idée générale des possibilités actuelles de l'OTAN dans la pose des mines. L'IPT n'était pas, cependant, capable

d'obtenir un accord sur la nécessité d'un bureau central de pose de mines ou de n'importe quelle autre forme de coordination entre les divers Commandements et Les Autorités Nationales. Cela est dû en partie, aux divergences existant entre les directives nationales et en partie à l'insuffisance des plans qui leur avaient alors été soumis.

STAND 634 demande aux Commandements de comprendre dans leurs besoins en forces pour 1957 un nombre suffisant de personnel spécialisé pour exécuter leurs missions urgentes de pose de mines et d'introduire dans les études des possibilités en 1957 les plans d'utilisation offensive des mines.

L'IPT travaille maintenant sur l'étude des possibilités et attend l'arrivée de toutes les études sur les besoins en Forces pour 1957.

Travail ultérieur nécessaire :

- a. Décider si un bureau central de pose de mines sera créé ou non.
- b. Il peut être nécessaire de faire une répartition des mines disponibles; cela serait l'objet d'une étude ultérieure.

#### 5.- Transport en Europe des unités utilisables après le Jour M

Les renseignements français et canadiens ne sont pas encore parvenus; les Etats-Unis attendent un complément d'information de SACLANT; les directives anglaises sont parvenues.

Travail ultérieur nécessaire :

- a. Obtenir des autorités françaises et canadiennes les renseignements demandés et de SACLANT des informations complémentaires.
- b. Un texte sera alors établi en accord avec M.C. 39/3 (Définitif) (Commentaires militaires sur la Révision Annuelle) Parag. 31 a. page 17).

6.- Fonctionnement et Contrôle des Ecoles de Bombardement et de Tir.

On attend maintenant les directives françaises et anglaises sur le dernier projet de rapport qui comprend des amendements datés du 7 Juillet 1954. Les LMP (Equipes de Planning Logistique) pensent arriver rapidement à un accord.

Travail ultérieur nécessaire :

a. Il n'y a pas de divergences importantes à résoudre entre les points de vue des nations du Groupe Permanent.

b. Si le rapport, dans la forme du projet actuel, est approuvé par le Groupe Permanent, SACEUR sera prié de soumettre ses propositions révisées pour la mise en oeuvre et le contrôle des écoles de bombardement et de tir.

7.- Stockage en Europe

Le LMP espère achever un texte approuvé dans le proche avenir.

Travail ultérieur nécessaire :

Après approbation de ce texte par le Groupe Permanent, il sera nécessaire de publier un texte définitif en accord avec M.C. 39/3 (définitif) Parag. 31 page 17).

8.- Coordination de la réparation des navires en temps de guerre.

Le travail sur ce problème s'est achevé par le STAND 683 qui pose le principe que la réparation des navires en temps de guerre reste une responsabilité nationale.

9.- Coordination du Support Logistique (Plan Logistique de SHAPE)

Les directives françaises et anglaises sont parvenues tandis que celles des Etats-Unis sont attendues à bref délai.

Travail ultérieur nécessaire :

a. Un texte sera soumis pour approbation quand les directives américaines seront parvenues.

b. Ce document contiendra les commentaires sur le plan logistique de SHAPE qui, après approbation sera envoyé à cet Etat-Major.

AUTRES PROBLEMES

10.- Ci-dessous est indiqué l'état d'avancement de certains projets qui présentent un intérêt particulier pour le Groupe Permanent.

11.- Politique de l'OTAN en ce qui concerne les prisonniers de guerre

L'IPT a préparé un projet dont l'objet est de fournir au Conseil les vues préliminaires du Groupe Permanent sur l'établissement d'une politique OTAN sur laquelle les Commandements pourraient baser leurs plans de garde des prisonniers de guerre.

L'Etat-Major International étudie concurremment ce problème et il est entendu que tous deux sont sur le point de demander au Secrétaire Général :

a. Si tout le problème doit être abandonné; une solution apparaît difficile.

b. Si le Groupe Permanent est prié de donner son point de vue.

Le projet de l'IPT a été envoyé aux trois pays pour obtenir les directives nationales.

Travail ultérieur nécessaire :

Si le Conseil décide de ne pas abandonner la question, il sera nécessaire :

a. Pour le Groupe Permanent d'approuver le document de l'IPT lorsqu'il aura été revu à la lumière des directives nationales;

b. D'obtenir l'approbation du Comité des Représentants Militaires;

c. Ensuite d'envoyer le rapport au Conseil.

12.- Alertes

Le Conseil approuve le S.G. 129/4 (Final) comme base de négociations seulement entre les Commandements Suprêmes et les Nations.

Ces négociations sont maintenant conduites par SACEUR, SACLANT et CHANCOM. Les Nations qui négocient avec SACEUR ont fait connaître qu'elles ne pouvaient conclure les accords avec SACLANT et CHANCOM tant que les accords de SACEUR n'auront pas été approuvés.

Travail ultérieur nécessaire :

Il sera nécessaire :

- a. Pour SACEUR de terminer les négociations;
- b. Ensuite pour SACLANT et CHANCOM de compléter les leurs;
- c. Pour le Groupe Permanent d'approuver un rapport à soumettre à l'accord du Comité des Représentants Militaires et qui sera envoyé au Conseil.

13.- Règles pour l'attaque d'avions hostiles non identifiés

Les propositions originales de SHAPE sur les règles d'attaque des avions hostiles ont été soumises au Groupe Permanent en Mars l'année dernière.

L'IPT n'a pu préparer un projet de rapport agréé parce que la Grande-Bretagne a pris position sur cette question, affirmant qu'il n'est pas possible d'approuver une procédure d'attaque d'avions dans les zones OTAN, aussi longtemps qu'un accord plus complet ne sera pas intervenu dans les conversations qui ont lieu à Berlin sur les questions aériennes. Le Groupe Permanent cependant a approuvé certains signaux visuels à employer par les avions dans un but d'identification. Ces signaux ont été adressés à SACEUR le 19 Octobre 1953 (TOSHAP 509). Ces signaux ont été acceptés au cours des conversations de Berlin et ont été adoptés pour une utilisation provisoire en attendant que se soit fait l'accord sur le rapport définitif concernant l'attaque des avions hostiles.

Travail ultérieur nécessaire :

Le Groupe Permanent approuvera les instructions pour SACEUR

quand la Grande-Bretagne sera prête à le faire.

14.- Directives pour les démolitions stratégiques

SACEUR dans l'Appendice "C" à l'EDP 1-54 a publié une directive concernant les démolitions militaires. SACEUR a demandé au Groupe Permanent ses directives concernant les démolitions de caractère stratégique et économique.

L'IPT a été priée d'étudier l'EDP 1-54 de SACEUR et de faire connaître :

a. Quel planning ultérieur est nécessaire en matière de démolitions.

b. Quel travail ultérieur est nécessaire pour parer d'éventuelles faiblesses.

c. Quelles instructions ultérieures devront être adressées à SACEUR concernant la préparation des plans de démolitions dans les zones qui pourraient être évacuées.

Travail ultérieur demandé :

a. Préparation d'un projet de rapport par l'IPT.

b. Donner des directives à SACEUR.

15.- Ecole OTAN d'entraînement Air/Marine

S.G. 139/3 du 9 Octobre 1952 pose la question de la création d'une école OTAN Air/Marine et ce document demande à l'IPT d'en reprendre l'étude.

Les Etats-Unis ne considèrent pas que l'entraînement nécessaire à des forces nationales pour exécuter des opérations combinées doive être placé sous une responsabilité internationale.

La Grande-Bretagne reste convaincue de la nécessité de créer une école OTAN d'un niveau moyen chargée de l'entraînement Air/Marine à la lutte anti-sous-marine.

La France considère que le sujet doit être constamment révisé puisque certains commandements et nations de l'OTAN appuient la création de centres d'entraînement internationaux, bien qu'on ne puisse arriver actuellement à un accord au niveau du Groupe Permanent.

Travail ultérieur nécessaire :

- a. Contrôler les points de vue américains et anglais.
- b. Le Groupe Permanent devra décider si le problème doit être abandonné à la lumière de a.

16.- Quartiers Généraux pour CINCEASTLANT/CINCAIREASTLANT

CINCEASTLANT a proposé d'exercer le contrôle sur les navires de commerce, en utilisant les moyens qui existent déjà à l'Amirauté. Il ne voit pas avec faveur la création d'une nouvelle salle d'opérations à Northwood, qui ferait double emploi avec les moyens de l'Amirauté.

SACLANT considère que les moyens de contrôle du trafic maritime devraient être installés à Northwood.

Par suite des points de vue nationaux différents l'IPT n'a pu fournir un rapport agréé.

Travail ultérieur demandé :

Le Groupe Permanent devra résoudre cette divergence de vue.

Pour le Secrétaire  
Le Capitaine C. Cailmail  
Secrétaire Adjoint

*C. Cailmail*